



Localité de Valcanton

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
QUE :**

Le conseil de la Localité de Valcanton ne pourra tenir sa séance ordinaire prévue le mardi 14 juin 2022 à 20 h.

Cependant, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), prenez avis que cette séance ordinaire sera tenue le **mardi 14 juin à 16 h 30 au Carrefour communautaire de Val-Paradis.**

DONNÉ À VALCANTON, ce 1^{er} jour de juin deux mille vingt deux.

Renée Bégin
Secrétaire-trésorière